



## CENTRE SCOLAIRE OZANAM

Internat et externat pour lycéens et étudiants – Etudes encadrées et soutien scolaire – Stages intensifs de révision

60 rue Vauban 69006 LYON ☎ 04 78 52 27 99 / Fax : 04 78 52 11 15

✉ [inscription@ozanam-lyon.fr](mailto:inscription@ozanam-lyon.fr) 🌐 [www.ozanamlyon.fr](http://www.ozanamlyon.fr)

### MODALITÉS D'INSCRIPTION À L'INTERNAT ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

<p><b>Lundi 12 décembre 2022</b></p>	<p>Début du <b>dépôt des demandes d'inscription</b> ; les demandes sont étudiées après réception du dossier complet (formulaires remplis, bulletins scolaires des années 2021-2022 et 2022-2023, photo d'identité, chèques d'acompte et de caution ou mandat de prélèvement signé). Un entretien avec le responsable pédagogique en présence des parents et de l'élève est également nécessaire.</p> <p><i>Aucun frais ne sera retenu si le dossier n'est pas accepté, ou si après acceptation lors du tour principal d'admission ou de la procédure complémentaire la famille ne souhaite finalement pas donner suite.</i></p> <p><b>La clôture du dépôt des demandes d'inscription est fixée au jeudi 27 avril 2023</b> pour pouvoir participer au tour principal d'admission et au <b>mardi 11 juillet 2023</b> pour pouvoir postuler sur liste complémentaire.</p>
<p><b>Mercredi 3 mai 2023</b></p>	<p><b>Tour principal d'admission</b> : le dossier peut être soit accepté, soit refusé, soit placé sur liste complémentaire. La réponse est adressée <b>par courriel</b> en utilisant la ou les adresse(s) renseignée(s) dans le dossier de pré-inscription. En cas d'acceptation, l'inscription est alors garantie par le Centre Ozanam sous réserve du dépôt du dossier complet accompagné de l'intégralité des pièces demandées.</p> <p><b>Jusqu'au vendredi 23 juin 2023</b>, il est possible aux familles ayant vu leur dossier accepté <b>de se désister sans frais</b> (un document écrit ou un courriel est exigé). En cas de désistement confirmé entre le 23 juin 2023 et le 15 juillet 2023, l'acompte (350 €) reste acquis.</p> <p><b>A compter du samedi 15 juillet 2023, l'inscription est considérée comme ferme et définitive, valable pour l'année 2023-2024 entière</b> et le chèque de caution (400 €) demandé dans le dossier d'inscription est encaissé (ou le prélèvement effectué).</p>
<p><b>Entre le jeudi 4 mai et le samedi 15 juillet 2023</b></p>	<p><b>Procédure complémentaire</b> : le dépôt des demandes d'inscription se poursuit, et tout nouveau dossier reçu est placé d'office sur liste complémentaire, après entretien avec le responsable pédagogique. Dans ce cas, il est <b>possible jusqu'au 15 juillet 2023 au soir qu'un désistement intervienne et vous permette d'être admis</b>. Vous en êtes prévenu dès que cette possibilité se matérialise. Le placement sur liste complémentaire n'occasionne bien sûr aucun frais si l'inscription n'aboutit finalement pas.</p>
<p><b>Samedi 15 juillet 2023</b></p>	<p><b>Clôture définitive des inscriptions.</b></p>